

Ouverture d'un hébergement provisoire pour requérants d'asile au quartier du Jura à Fribourg

—

Questions – Réponses

Décembre 2022



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Service de l'action sociale SASoc
Sozialamt KSA

Questions – Réponses

| | | |
|----------|---|----------|
| 1 | Communes | 3 |
| 1.1 | Pourquoi ouvrir un hébergement pour requérants d'asile à Fribourg ? | 3 |
| 1.2 | Que signifie l'ouverture d'un tel hébergement pour notre quartier ? | 3 |
| 1.3 | La commune peut-elle charger les requérant-e-s d'asile de tâches d'intérêt général ? | 3 |
| 1.4 | La commune a-t-elle droit à des indemnités financières ? | 4 |
| 1.5 | Existe-t-il déjà des possibilités concrètes de travaux d'intérêt général pour les requérant-e-s d'asile au quartier du Jura ? | 4 |
| 2 | Habitants-Voisins | 5 |
| 2.1 | Que faire si je constate un problème ou si j'ai une remarque ? | 5 |
| 2.2 | Les requérants d'asile peuvent-ils participer à la vie associative ? | 5 |
| 3 | Généralités | 6 |
| 3.1 | Qui s'occupe de la santé des requérant-e-s d'asile ? | 6 |
| 3.2 | Y aura-t-il également dans le centre des requérant-e-s dont la procédure de demande est close ? | 6 |
| 3.3 | Compte tenu du fort afflux de requérant-e-s d'asile, faudra-t-il ouvrir de nouveaux centres ? | 6 |
| 3.4 | Les requérants d'asile doivent-ils être au centre à certaines heures ? | 6 |
| 3.5 | Les requérant-e-s d'asile restent-ils longtemps dans le centre ? | 6 |
| 4 | Informations supplémentaires | 7 |

1 Communes

La Suisse, à l'instar d'autres pays européens, accueille depuis plusieurs mois un nombre important de victimes de la guerre en Ukraine. Depuis quelques semaines s'y ajoutent également un nombre plus important de requérant-e-s d'asile issus d'autres pays. En raison de l'évolution de la situation, le nombre de places dans les foyers d'hébergement du canton ne suffit plus à accueillir les personnes attribuées au canton par la Confédération. C'est la raison pour laquelle le canton s'est adressé à la Ville de Fribourg pour la mise à disposition de l'abri PC situé dans le quartier du Jura. Il s'agit d'une solution temporaire pour faire face à une situation d'urgence. Les premières personnes arriveront au début du mois de décembre.

Une centaine de requérants d'asile pourront être logés à partir de début décembre dans les abris de protection civile du quartier du Jura à Fribourg.

1.1 Pourquoi ouvrir un hébergement pour requérants d'asile à Fribourg ?

En raison de l'afflux de requérant-e-s d'asile ces dernières semaines, le canton de Fribourg ne dispose plus d'assez de places dans les 9 foyers d'hébergement du canton. Le dernier foyer ouvert situé à Enney, dans le district de la Gruyère, s'est ainsi rempli en l'espace d'une dizaine de jours. Il s'agit d'une solution de premier accueil temporaire, qui ne s'adresse pas aux familles. Les personnes sont par la suite logées dans des appartements ou des chambres répartis sur tout le territoire cantonal. Actuellement, le canton de Fribourg accueille 3.8% du nombre de requérants d'asile arrivant en Suisse.

1.2 Que signifie l'ouverture d'un tel hébergement pour notre quartier ?

Toute l'organisation de l'hébergement sera assumée par l'Etat et la société [ORS](#). Celle-ci s'occupe de l'encadrement des requérant-e-s d'asile dans le canton de Fribourg. **Il n'en résulte donc aucuns coûts pour la commune.**

Par contre, celui-ci aura très certainement des défis à relever, qui concernent en particulier la cohabitation de la population avec les requérant-e-s. En l'occurrence, le canton et ORS soutiennent le conseil communal de la Ville de Fribourg et informent volontiers au sujet des pratiques qui ont été couronnées de succès dans d'autres communes.

Sur demande, le canton met également à disposition de la commune et des écoles du matériel d'information et de sensibilisation sur le thème des requérant-e-s d'asile.

De plus, les autorités cantonales tiennent régulièrement des séances avec le conseil communal pour faire le bilan et discutent aussi de thèmes et exigences actuels. Les autorités cantonales, notamment le Service de l'action sociale, suivent de très près ce qui se passe chaque jour, en étroite collaboration avec ORS, pour détecter immédiatement d'éventuelles difficultés.

1.3 La commune peut-elle charger les requérant-e-s d'asile de tâches d'intérêt général ?

ORS peut, d'entente avec les autorités communales, établir des programmes de travaux d'intérêt général. Des expériences en ce sens ont déjà rencontré du succès, en particulier à Estavayer-Le-Lac, où des requérant-e-s d'asile ont assuré la démolition des cabanes dans la zone protégée de la « Grande Cariçaie » et y ont évacué les matériaux, ou dans l'Agglo de Fribourg, où ils ont collaboré à la mise sur pied du système de vélos en libre-service VLS, qui fonctionne depuis plus de 10 ans.

Les requérant-e-s d'asile participant à l'exploitation de l'atelier-service des vélos assurent l'entretien de ceux-ci et veillent à ce qu'ils soient répartis de manière égale entre les stations respectives, de sorte que le réseau de vélos en libre-service fonctionne sans anicroche.

Le canton et ORS sont ouverts à toute proposition des communes de la région.

1.4 La commune a-t-elle droit à des indemnités financières ?

Non. Mais elle n'a pas non plus de coûts à assumer en rapport avec l'ouverture de l'hébergement. De plus, l'économie locale est privilégiée pour la restauration et d'autres prestations nécessaires.

1.5 Existe-t-il déjà des possibilités concrètes de travaux d'intérêt général pour les requérant-e-s d'asile au quartier du Jura ?

Non, jusqu'à présent (au 13 décembre 2022), il n'y a pas de projets concrets discutés avec le conseil communal.



2 Habitants-Voisins

2.1 Que faire si je constate un problème ou si j'ai une remarque ?

Si les voisins ou la population ont des remarques ou des suggestions, il est possible en tout temps de prendre contact avec les collaborateur-trice-s de l'hébergement pour requérant-e-s d'asile sur place, par exemple via la hotline qui sera en service dès l'ouverture du centre (en attendant le numéro de téléphone 026 425 41 41 est disponible).

2.2 Les requérants d'asile peuvent-ils participer à la vie associative ?

A notre avis, les requérant-e-s d'asile peuvent tout à fait adhérer à une association, sportive par exemple. De telles mesures d'intégration ont d'ailleurs déjà bien fonctionné dans d'autres communes.

3 Généralités

3.1 Qui s'occupe de la santé des requérant-e-s d'asile ?

Le personnel soignant de la société exploitante ORS est sur place deux demi-journées par semaine et s'occupe de l'approvisionnement médical de base. De plus, ORS collabore avec des médecins généralistes du lieu et, si besoin est, avec les hôpitaux du canton.

3.2 Y aura-t-il également dans le centre des requérant-e-s dont la procédure de demande est close ?

Non. Les requérant-e-s d'asile viennent directement d'un des centres de la Confédération et restent d'abord, pendant quatre mois environ, dans un centre de premier accueil du canton. Puis ils sont hébergés dans des logements pour la durée de la procédure de demande d'asile.

3.3 Compte tenu du fort afflux de requérant-e-s d'asile, faudra-t-il ouvrir de nouveaux centres ?

Le canton de Fribourg se voit attribuer par la Confédération 3.8% des requérants d'asile arrivant en Suisse. La Direction de la santé et des affaires sociales a pris plusieurs mesures pour augmenter les places dans les foyers de premier accueil, en ouvrant notamment des foyers provisoires comme l'Ondine à Enney. Elle maintient une réserve stratégique afin de parer à une augmentation rapide des effectifs et est constamment en train de prospecter en vue de trouver des nouveaux hébergements afin de pouvoir faire face, cas échéant, à un afflux plus important.

En décembre 2022, le canton dispose de 9 foyers d'hébergement, avec une capacité de 612 places. Par ailleurs, 2 autres foyers sont dédiés à l'accueil « bas-seuil » pour les bénéficiaires de l'aide d'urgence avec une capacité de 144 places.

3.4 Les requérants d'asile doivent-ils être au centre à certaines heures ?

Oui. Ils devraient être rentrés jusqu'à minuit. Un règlement de maison existe pour chaque centre. Si une personne rentre plus tard, un des collaborateurs sur place la laisse entrer. La rentrée tardive peut toutefois faire l'objet de sanctions, selon les circonstances.

3.5 Les requérant-e-s d'asile restent-ils longtemps dans le centre ?

Il s'agit d'une solution de premier accueil temporaire. Les personnes sont par la suite logées dans des appartements ou des chambres répartis sur tout le territoire cantonal.

4 Informations supplémentaires

Information

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04
dsas@fr.ch, www.fr.ch/dsas

ORS SA

Hotline qui sera en service dès l'ouverture du centre (en attendant le 026 425 41 41 est disponible)

DSAS / 13.12.2022